INTRODUCTION

Avant d'utiliser le l'élévateur à treuil, lire attentivement les instructions suivantes et se familiariser avec les symboles de sécurité. Le manel doit toujours se trouver prés de la machine. Le contenu de cette notice d'emploi et d'entretien est conforme à la Directive Machines 98/37 CEE et à ses modifiations successives. En tant que constructeur, T.E.A.srl se réserve le droit d'apporter des modifications sans préavis et sans devoir subir de sanctions, étant bien entendu que les principales caractéristiques techniques de sécurité demeureront respectées.

Le symbole ⚠ représente un avertissement pour faire attention et indique que les instructions doivent être respectées afin d'éviter de provoquer des lésions aux personnes. Le non respect de ces instructions peut provoquer des lésions physiques qui, dans certains cas, peuvent être très graves.

EMBALLAGE ET TRANSPORT

Le poids de chaque composant de la structure portante à chevalet est reporté à la page 8 (pour chevalet avec portée de 300 Kg), à la page 9 (pour chevalet avec portée de 1000 Kg), tandis que le poids global, sans containeurs de lest, est indiqué dans le tableau suivant :

STAND TYPE		WEIGHT
BETA	Portée 300 kg	112 kg
L'EUROPEA	Portée 300 kg	122 kg
BETA	Portée 1000 kg	184 kg
L'EUROPEA	Portée 1000 kg	161 kg

Au moment de l'achat, l'acheteur doit s'assurer que la structure est intacte et avec tous ses accessoires (composants, plaque d'identification, manuel d'instructions).
La manutention de la structure doit être effectuée en utilisant des équipements appropriés.

INSTALLATION

La structure de soutien se compose des parties indiquées sur le schéma page 8-9. L'assemblage de la structure doit être effectué en suivant le schéma cité ci-dessus et en respectant particulièrement le serrage des écrous d'union des arcs (pos. 2-3) au rail double (pos.1) et des boulons de fixation des tirants díassemblage des arcs (pos.4). L'arc arrière se distingue facilement de l'arc avant car il présente deux renforts placés à son extrémité inférieure.

⚠ **Les tirants sont indispensables pour la stabilisation du tréteau.**

⚠ **L'élévateur à treuil doit être installé sur une structure en tréteau de portée appropriée** (Une plaque indiquant la portée maximum du rail double est appliquée sur ce dernier voir fig. 6 à la page 10).

STABILISATION DE LA STRUCTURE

Il est absolument interdit de stabiliser le tréteau d'une façon différente de celle qui est indiquée ci-dessous.

⚠ **En particulier, les contrepoids ne doivent pas être simplement appuyés ou encore non fixés stablement à l'arc arrière, et ce afin d'éviter le basculage de la structure.**
La stabilisation du tréteau s'obtient des deux façons suivantes:

a) Stabilisation au moyen de boîtes porte-lest

Les deux boîtes porte-lest, qui peuvent être fournies par le constructeur, doivent être fixées au moyen de crampons aux montants de l'arc arrière du tréteau (voir schéma de montage).

⚠ Un lest ayant une masse minimum de
150 Kg pour CHEVALET avec portée de 300 Kg
350 Kg pour CHEVALET avec portée de 1000 Kg
doit être introduit dans chaque boîte. Dans tous les cas, le volume minimum utile de chacune des deux boîtes ne doit pas être inférieure 0,12 m3 Kg pour CHEVALET avec portée de 300 Kg et 0,27 m3 pour CHEVALET avec portée de 1000 Kg. Le matériau à introduire dans les boîtes doit être solide, inerte, avec une masse volumétrique supérieure ou égale à 1300 kg/m3.
La masse minimum globale des deux boîtes avec lest doit être de:
354 kg pour CHEVALET avec portée de 300 Kg et ÉLÉVATEUR avec portée jusqu'à 300 Kg

516 kg pour CHEVALET avec portée de 1000 Kg et ÉLÉVATEUR avec portée jusqu'à 500 Kg
776 kg pour CHEVALET avec portée de 1000 Kg et ÉLÉVATEUR avec portée jusqu'à 950 Kg.
Pour permettre de contrôler la résistance du plan d'appui du tréteau, nous indiquons à la page 5 les actions exercées en correspondance des extrémités inférieures des arcs de ce dernier, en considérant que les boîtes sont pleines d'un matériau ayant une masse volumétrique de 1300 kg/m3, dans les conditions de charge suivantes:
1) Elévateur à treuil en position intermédiaire aux deux arcs (Pos.M).
2) Elévateur à treuil en position de saillie maximum (pos. N).
Voir fig. 1 à la page 4

⚠ Les réactions exprimées dans les tableaux des pages 5-6 se réfèrent à des structures à chevalet portant des élévateurs T.E.A.srl :
CHEVALET avec portée de 300 Kg..... ÉLÉVATEUR avec portée jusqu'à 300 Kg
SAM/SAT300 HE300MF/TF
CHEVALET avec portée de 1000 Kg..... ÉLÉVATEUR avec portée jusqu'à 500 Kg
SAM/SAT500 HE500MF/TF
CHEVALET avec portée de 1000 Kg..... ÉLÉVATEUR avec portée jusqu'à 950 Kg
SAM600 SAT750 SAM850 SAT950 HE800TF
Toutes autres informations et valeurs spécifiques des réactions sont reportées sur le livret d'utilisation et d'entretien de chaque machine.

b) Stabilisation par ancrages

⚠ L'ancrage doit être effectué en unissant l'arc arrière du tréteau à une structure stable, au moyen de chaînes ou bien de brides, selon les calculs et les instructions fournies par un technicien agréé par la loi, technicien qui devra relâcher un certificat spécial.
Les forces déchargées en correspondance des extrémités inférieures du tréteau et les charges à compenser pour obtenir la stabilisation sont indiquées dans les tableaux à la page 6, selon les conditions de charge indiquées ci-dessous:
1) Elévateur à treuil en position intermédiaire aux deux arcs (Pos.M).
2) Elévateur à treuil en position de saillie maximum (pos. N).
Voir fig. 2 à la page 6

⚠ **Quelle que soit le type díinstallation effectuée, l'usager doit obligatoirement se charger de toutes les réalisations ayant pour but de protéger sa propre personne contre les risques de chute dans le vide. Il est particulièrement recommandé d'observer scrupuleusement les instructions suivantes:**
a) Les échafaudages doivent être suffisament larges et ils doivent être équipés de garde-fou et d'une planche de butée des pieds normale, du côté du vide.
b) Un passage peut être laissé pour la benne ou le baquet à condition qu'une butée pour pieds d'au moins 30 cm de haut y soit appliquée. Le passage doit être réduit au strict minimum nécessaire et il doit être délimité par des soutiens latéraux robustes et rigides; le soutien opposé à la position de tir doit être fixé par le haut à des éléments fixes de l'échafaudage.
c) Du côté intérieur des soutiens indiqués ci-dessus, deux grosses brides en fer dépassant d'au moins 20 cm, doivent être apliquées à 1,20 m de hauteur et dans le sens normal de l'ouverture, de façon à servir d'appui et de protection pour le travailleur.
d) Les planchers de chaque étage doivent être formés de grosses planches d'au moins 5 cm d'épaisseur qui doivent être posées sur des traverses ayant une section et un écartement dimensionnés en fonction de la charge maximum prévue pour chaque étage même.

⚠ **Le tréteau de soutien de l'élévateur à treuil, le chevron de plafond ou de fenêtre ou tout autre partie de la structure de soutien de la machine ne peuvent être utilisées comme point d'ancrage des ceintures de sécurité.**
- L'accès aux personnes doit être interdit dans la zone se trouvant à la verticale de la charge ou bien le danger dù aux charges suspendues doit y être signalé.
L'usager doit cependant s'assurer qu'il n'y ait personne dans la zone se trouvant à la verticale de la charge.
N.B.: Le constructeur déclin e toute responsabilité pour les lésions aux personnes ou les dommages matériels dérivants du non respect des normes indiquées ci-dessus.

MAINTENANCE

Toute la structure est construite en classe A4.
La structure doit être soumise, lorsque cela s'avère nécessaire, à des inspections périodiques afin d'en vérifier les conditions générales d'utilisation (ex.: formation de rouille, pliage des tubulaires ou du birail, etc.), et doit l'être de toute façon, au moins une fois par an.